

Saint-Mandrier

Le premier «Port Propre» de la Rade de Toulon

C'est officiel, le port de Saint-Mandrier est le premier des ports de la rade de Toulon, à pouvoir se targuer d'être certifié «Port Propre». Voilà une reconnaissance qui récompense la première et seule démarche de gestion environnementale portuaire concernant les ports de plaisance.

Consciente de l'impact généré par l'activité portuaire, la CCIV a décidé de concrétiser ses efforts en initiant en 2011 la démarche «Ports Propres» qui vise à encourager toutes les opérations qui concourent à la préservation et l'amélioration de la qualité de son environnement.

Ainsi, l'engagement à la certification «Ports Propres» implique la mise en œuvre de cinq étapes :

1. L'étude diagnostic environnemental réalisée par un bureau d'études indépendant du port. Elle s'exécute en trois parties : un état des lieux de l'existant, puis une hiérarchisation des sources de pollution et enfin, la mise en place d'un programme d'actions pour améliorer la protection de l'environnement.

2. Les moyens de lutte contre les pollutions chroniques qui sont l'ensemble des déchets liquides et solides produits sur le port par les activités portuaires et les usagers. Les équipements mis en œuvre, issus du programme d'action, sont des ouvrages de traitement des eaux de carénages, de traitement des déchets spéciaux, de traitement des déchets ménagers, des eaux usées...



Une initiative soutenue à 100% par Gilles Vincent, le maire de Saint-Mandrier (à droite)

3. La mise en place de moyens de lutte contre les pollutions accidentelles, par exemple une nappe d'hydrocarbures qui peut provenir du port ou de l'extérieur. Le port s'équipe de barrages flottants pour fermer la passe d'entrée afin d'empêcher une sortie ou une entrée de la pollution. Des barrages absorbants permettent de résorber des pollutions d'ampleur limitée. Le personnel portuaire s'entraîne régulièrement aux manœuvres des équipements contre les pollutions accidentelles.

4. La formation du personnel portuaire à la gestion environnementale. Depuis 2004, le personnel portuaire est formé tous les ans au CNFPT et par les AGEFOS (Organismes agréés par l'État pour la formation professionnelle), à la

démarche «Ports Propres» aussi bien sur le plan théorique que pratique.

5. La sensibilisation des usagers du port à la gestion environnementale. Ces derniers sont informés lors des assemblées portuaires de la démarche «Ports Propres» entreprise par le port. La signalétique «Ports propres» nationale, la communication du personnel préalablement formé, et les documents de sensibilisation Écogestes Méditerranée complètent le dispositif de sensibilisation.

On notera que cette certification est valable pendant 3 ans au cours desquelles un audit est réalisé chaque année par l'AFNOR avec l'objectif de montrer les améliorations réalisées en termes de management de l'environnement.

Une Brigade de la propreté a été créée en avril dernier qui fonctionne quotidiennement dans les Ports de la Rade de Toulon. Cette initiative est le reflet de l'engagement ferme de la CCI du Var pour améliorer la qualité de vie dans les ports. Son action est tout à fait quantifiable. Sur l'année 2016, plus de 15 000 litres de déchets auront été récoltés. Précisons que cette brigade est mobilisable notamment par les plaisanciers et la population sur un simple coup de téléphone au 06 44 35 27 34.

Etendre la démarche aux autres ports

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Var, ne compte pas s'arrêter en si bonne route. En effet, elle souhaite que ses cinq autres ports de plaisance (Toulon Darse Nord, Saint-Louis du Mourillon, Toulon-Vieille Darse, La Seyne, Le Niel) soient eux aussi certifiés «Ports Propres» à l'avenir, surtout lorsqu'une étude démontre que 2/3 des plaisanciers connaissent la certification et choisissent leur port en fonction des démarches environnementales entreprises par le port.

Aux prémices de cette certification, l'implication de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var dans le tout premier contrat de baie (2002-2009) dont la finalité est une reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques par des actions de préservation, d'entretien et de mise en valeur de l'écosystème du littoral.

Les objectifs de ce dispositif sont de développer les activités économiques, touristiques et sociales en lien avec la mer tout en valorisant et garantissant le développement des activités portuaires dans le respect de l'environnement.